

## Tickets restaurants : dématérialisation obligatoire ?

Par **mopl**, le **18/12/2014** à **10:27**

Bonjour,

Mon employeur nous propose de passer aux tickets restaurants dématérialisés dès le mois de janvier.

Puis-je refuser ce changement et demander à utiliser encore la version papier ?

Merci par avance de vos retours.

Par **P.M.**, le **18/12/2014** à **13:04**

Bonjour,

A priori, l'employeur n'est pas obligé de passer au titre-repas dématérialisé mais je le vois mal gérer les deux formules donc s'il décide de passer à celui-ci cela deviendra vraisemblablement celui que vous devrez adopter...